

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que, lors de sa séance ordinaire du 14 avril 2020 à 19 h 30 qui aura lieu dans la salle Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, le Conseil municipal de Saint-Mathieu étudiera une demande de dérogation mineure visant le terrain situé au 1020, place Potvin.

Prenez note que la séance ordinaire du 14 avril 2020 sera exceptionnellement tenue à huis clos comme autorisé par arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La demande vise la marge de recul avant du bâtiment principal existant. La demande vise à rendre conforme la marge de recul existante, laquelle est de 6,88 mètres, alors que, selon le règlement de zonage 229-2011 en vigueur, la marge de recul doit être égale ou supérieure à 7,5 mètres et que, selon la résolution 119-04-2016, le Conseil a accordé une dérogation rendant conforme une marge de recul avant de 6,9 mètres pour ce bâtiment. L'approbation de la demande par le Conseil aura pour effet de rendre conforme la marge de recul.

Exceptionnellement, toute personne qui désire s'exprimer à l'égard de cette demande devra transmettre ses commentaires par courriel à inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca au plus tard le 14 avril à 16 h 30. Le directeur général fera la lecture aux membres du Conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Saint-Mathieu, ce 25 mars 2020.



Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier